



**DECISION DE COLLEGE N° 2**

**M. FLORENSON Alex**

### DECISION

Après avoir pris connaissance du relevé des infractions relatives à un excès de vitesse mesuré au moyen du système de tracking mis en place par l'Organisateur pendant les reconnaissances,

Considérant que le concurrent a été contrôlé à 95 km/h dans une zone limitée à 40 km/h,

Après avoir entendu le concurrent qui explique s'être trompé de parcours et se trouver sur une route limitée à 80 km/h au moment où il a été contrôlé

le Collège, après avoir délibéré, hors la présence de toute personne étrangère à sa composition,

décide d'infliger au concurrent les pénalités prévues au règlement standard (art 6.2.7)

- amende de 160 €

Date : 16 juin 2023 à: 19 h 20

### Les Commissaires sportifs

*Président du Collège*

Jean Claude CRESP

*Membre du Collège*

Alain MAHÉ

*Membre du Collège*

Fabien ZYCH

Décision remise en main propre au concurrent qui a apposé sa signature pour en accuser réception à

19h22

Signature du concurrent :



## DECISION DE COLLEGE N° 3

### M. DRAPIER Jean Pierre concurrent N° 76

#### DECISION

Après avoir pris connaissance du relevé des infractions relatives à un excès de vitesse mesuré au moyen du système de tracking mis en place par l'Organisateur pendant les reconnaissances,

Considérant que le concurrent a été contrôlé à 80 km/h dans une zone limitée à 50 km/h,

Après avoir entendu le concurrent qui ne donne pas d'explication

le Collège, après avoir délibéré, hors la présence de toute personne étrangère à sa composition,

décide d'infliger au concurrent les pénalités prévues au règlement standard (art 6.2.7)

- amende de 160 €

Date : 16 juin 2023

à: 19 h 20

#### Les Commissaires sportifs

Président du Collège

Jean Claude CRESP

Membre du Collège

Alain MAHÉ

Membre du Collège

Fabien ZYCH

Décision remise en main propre au concurrent qui a apposé sa signature pour en accuser réception à

19 497

Signature du concurrent :